

Le 06/01/2025

Folio N° 2025/01

Envoyé en préfecture le 21/01/2025
Reçu en préfecture le 21/01/2025
Publié le 20/01/2025
ID : 031-213101280-20250106-2025_01-DE



Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU 06 janvier 2025

Date de convocation : 30 décembre 2024
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 13
En absence : 1
En votant : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier, à 21h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Laurent PAIRASTRE, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Céline VANNIER, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents : Benjamin HERVÉ.

Monsieur Marc MIRANI a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONSTRUCTION D'UN ABRI-BUS – PARKING DE L'ÉCOLE

Madame le maire indique qu'elle a pris attache auprès de la Région et du Département pour l'installation d'un abri bus sur le parking de l'école. En effet, de nombreux enfants y prennent le bus tous les jours pour se rendre à l'école élémentaire ou au collège et ils n'ont aucun abri.

Elle précise que l'installation n'appartiendra pas à la commune, cependant la municipalité doit faire faire en amont, la dalle, permettant de le poser. Madame le Maire présente les devis reçus de la part des entreprises sollicitées pour la réalisation de cette dalle.

COMPARATIF DEVIS CREATION ABRI-BUS		
ENTREPRISE	DETAIL	MONTANT
SARL DIDIER VIDAL	DALLAGE 6X2 + CLOTURE + NETTOYAGE CHANTIER	6106,54 €
CESSES TP	DALLAGE 6X2 + CLOTURE + NETTOYAGE CHANTIER	2979,84 €
AGUIRRE TP	DALLAGE 7X2.5 + CLOTURE	5700,00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents** :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CESSÉ TP pour un montant de 1979,84€
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 6 janvier 2025

Le secrétaire de séance

MARC MIRANI

Le Maire,

Émilie FREYCHE

